



AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



**6 ET 7
DÉCEMBRE
2019**

La Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
organise

"Le Téléthon des Archers"

au profit du TELETHON

Samedi 7 Décembre 2019 de 10h00 à 16h00

**6 h de tirs découvertes
pour la recherche !**

Tirs découvertes (Salle ; Campagne ; Nature ; 3D)

Confirmés et débutants fédérés autour d'une même passion !

Une journée pour faire découvrir à tous vos archers différentes disciplines de tir

Lieu : Gymnase du Chenil, Avenue Jean Béranger à Marly-le-Roi. (Plan ci-joint)

Horaires : Greffe : 9 h 00
Début du tir : 10 h 00
Fin du tir : 16 h 00

Nombre d'archers : **Création d'équipes à partir de 4 archers jusqu'à 6 archers maximum**
(si vous n'arrivez pas à constituer une équipe, n'hésitez pas à vous inscrire, nous avons pour vous LA SOLUTION !)

Tarif des inscriptions : **60 € par équipe**

**Les inscriptions seront validées à réception du règlement.
Un mail de confirmation sera adressé en retour.**

Chèques à établir à l'ordre de : Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
et à adresser à : Damien COPPOLA
13 allée de l'Abbé Émile Bois 78560 Le Port-Marly
Tél : 06.45.81.42.74
secretaire@archers-marly.fr

Les bénéficiaires seront intégralement reversés à l'AFM TELETHON

Une buvette sera mise à disposition : (Sandwichs, boissons, gâteaux, café)

Possibilité de restauration sur place : Repas chaud le midi : **12,50 €** (Le couscous du Roy)
(le menu complet sera communiqué ultérieurement)

Il ne sera pas servi de boissons alcoolisées sur le site.

Les réservations des repas seront validées à réception du règlement, date limite 30 novembre 2019.

Chaussures de salle obligatoires.
Tenue blanche ou de club très appréciée, **voire déguisements.**
L'utilisation de flèches en carbone est sous la responsabilité de l'archer.



Règlement général du concours :

Art 1 : Les équipes seront composées au minimum de 4 archers et au maximum de 6 archers, d'un(e) même Club / Compagnie ou non, tous sexes et catégories confondus.

Chaque équipe devra être représentée sur le pas de tir durant toute la compétition.

Le changement d'archer se fera à la discrétion de l'équipe.

La présence de tous les archers ne sera pas requise tout au long de la journée.

Toutes les armes seront autorisées : arc classique avec ou sans viseur, compound avec ou sans viseur, arc chasse, arc droit...

(Un compound maximum par équipe de 4 archers, deux au-delà.)

Les archers pourront changer d'arme durant la journée.

Art 2 : Echauffement de 15 mn avant le début du tir.

Art 3 : Volées de 2 ou 3 flèches selon la cible, 2 mn par volée.

Art 4 : Sur chaque cible, les archers présents s'auto-arbitreront. En cas de litige, un des membres de la Compagnie organisatrice prendra la décision finale.

Art 5 : Toutes les 10 volées, la feuille de marque de l'équipe sera remise au greffe pour enregistrement.

Art 6 : La Compagnie organisatrice proposera au cours de la journée des jeux qui pondéreront les points.

Art 7 : Récompense (symbolique) à l'équipe gagnante.

Art 8 : Les débutants (jeunes et adultes) et les jeunes à partir de 10 ans sont les bienvenus.

En partenariat avec :

2

Inaccessible aux autos
 Passage à niveau
 Espace vert (public)
 Espace vert (privé)

27 Edifice ou Service public
 (voir répertoire spécial)

78230

Square des Aubades
 Square des Villebenettes
 Square des Sablons
 Square des Ormes
 Square de Versailles

MAREIL-MARLY
 78750
 Gymnase du Chenil :
 Avenue Jean Béranger
 Parkings :
 Av. Jean Béranger
 Allées des Mézières

2

LE PORT-MARLY
 78560

L'ETANG-LA-VILLE 78620

3

Gymnase du Chenil

LOUVECIENNES 78430

FORÊT

L'ABREUVOIR

4

